



AGENT CYNOPHILE EN DÉTECTION PARASITAIRE (ACDP)

PROGRAMME

FORMATION

Partie 1 : Domaine général théorique = 50 heures

- Connaissance générale en cynophilie
- Connaissance du chien d'olfaction
- Psychologie canine
- Hygiène cynophile
- Connaissance des parasites à détecter

Partie 2 : Domaine pratique = 300 heures

- Prendre des initiatives relatives à la détection parasitaire
- Utiliser correctement et efficacement la bonne communication, les bons moyens en fonction de la situation rencontrée
- Réaliser une détection, dans le cadre de la lutte antiparasitaire, des locaux
- Contrôle des bâtiments
- Maîtriser les techniques de recherche cynophile adaptées

EXAMEN

L'examen se déroule à Magnac-Laval (France) en **présence obligatoire du client** pour valider l'agent cynophile en détection.

Épreuve 1 : Mémorisation des imprégnés (durée 30 minutes)

Épreuve 2 : Examen théorique (durée 2 heures)

Épreuve 3 : Examen pratique chronométré sur le module bâtiment neutre et contaminé.

NOTA

Le **comportement des chiens est spécifique à l'activité**. Dans le cas où le stagiaire souhaite former son propre chien, celui-ci devra être **validé avant l'entrée en formation**.

Dans le cas contraire, nous pouvons fournir un chien.

OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite de chiens de détection parasitaire
- Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au métier
- Être capable d'occuper les fonctions d'ACDP

INFOS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel souhaitant exercer la fonction d'agent cynophile en détection parasitaire

NOMBRE DE PERSONNES

6 personnes maximum

DURÉE

350 heures de formation + 8 heures d'examen

VALIDATION

Attestation délivrée par SERIS

PRÉ-REQUIS

Expérience cynophile souhaitée

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projection format PowerPoint + animations

Alternance d'apports théoriques et pratiques

Échange interactif